

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2025

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
22	18	18 +3

Date de convocation
27 mars 2025

Date d'affichage
27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL, Monique SIMON.

Représentées : Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Laurence FOURNIER, Véronique STOLTZ représentée par Pascal GENET, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER.

Absent excusé : Marcel CHRISTEL

Vincent BLANCHOT a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Affectation de résultat

N° de délibération : 20250408

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024, les résultats, conforme au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	675 098,04	2 845 738,75
Recettes	1 091 675,63	3 453 549,37
Résultat 2024	416 577,59	607 810,62
Report exercices antérieurs	62 818,87	
Résultat de clôture 2024	479 396,46	607 810,62

	Restes à réaliser
Dépenses	304 967,72
Recettes	151 343,30
Résultat 2024	- 153 624,42

Ainsi la section d'investissement fait apparaître un excédent de financement cumulé de 479 396,46 € qui viendra couvrir entre autre le solde déficitaire des restes à réaliser pour 153 624,42 €.

Le budget primitif 2025 comportant un programme d'investissement ambitieux il est proposé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 607 810,62 € en investissement et d'inscrire la recette au compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés.

Le résultat de la section d'investissement : 479 396,46 € sera inscrit sur le compte de recette de report d'investissement : R001.

Le conseil après en avoir délibéré :

DECIDE d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 607 810,62 €.

2°) résultat de la section d'investissement : 479 396,46 € au compte de recettes de report d'investissement : R001

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
18	21	21	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Vincent BLANCHOT
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

